



COMMUNIQUE DE PRESSE

N°03 - 22 janvier 2015

Extension du travail du dimanche : Quand les parents pourront-ils s'occuper de leurs enfants ?

Le projet de loi, dit « Macron », qui permettrait de déroger au nombre de dimanches travaillés, arrive en débat à l'Assemblée Nationale la semaine prochaine. Au lendemain des événements qui ont réactivé la nécessité de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, l'UNAF alerte sur ses conséquences négatives pour l'organisation des familles et pour le travail des femmes. D'autant que les effets de cette mesure sur l'emploi et la croissance sont loin d'être démontrés.

Pour rappel, le projet prévoit notamment l'extension de la dérogation d'ouverture le dimanche des magasins de détail, partout en France, y compris en dehors des zones touristiques.

Les risques identifiés par l'UNAF

- **Une contrainte pour les parents salariés :** en autorisant à passer de 5 à 12 dimanches travaillés, ce projet va, de fait, permettre à certains employeurs de faire travailler leurs salariés 1 dimanche sur 4. Bien sûr, pour l'UNAF, le travail est nécessaire au maintien du pouvoir d'achat des familles et les personnes qui veulent travailler doivent pouvoir le faire... Mais le principe du volontariat est fictif dans un contexte de chômage de masse, qui plus est, dans un secteur où les salariés, principalement des femmes, sont contraints à des temps partiels et à des horaires décalés. L'UNAF alerte sur les effets de cette dérogation supplémentaire sur l'emploi des femmes, sur les besoins en modes de garde atypiques, sur l'organisation des familles. De plus, quelle est la « liberté » de travailler pour une femme seule qui n'a pas de solution de garde pour ses enfants ?
- **La désorganisation des familles :** la durée du temps passé en famille est déterminante pour le développement des enfants. Comment exiger que les parents soient les principaux éducateurs de leurs enfants, tout en les privant du temps nécessaire pour s'investir dans cette tâche ? Les difficultés entre vie familiale et vie professionnelle sont déjà réelles : cette extension risque de renforcer le phénomène. Pour l'UNAF, ce sont les rythmes de consommation qui doivent s'adapter à la vie de famille et non l'inverse.
- **Les effets pervers de la mesure :** le pouvoir d'achat des familles n'est pas extensible. Par l'incitation supplémentaire à la consommation, cette mesure risque d'aggraver le surendettement des familles les plus fragiles.

Au regard des événements récents, qui reposent avec acuité la nécessité d'accorder du temps aux parents pour qu'ils exercent leur mission éducative, l'UNAF entend saisir le Ministre de la Famille et alerter les maires sur leur responsabilité dans l'adaptation des dispositifs d'accueil des enfants (crèches et centres de loisirs) pour permettre aux parents, qui doivent travailler le dimanche, de pouvoir s'organiser.